

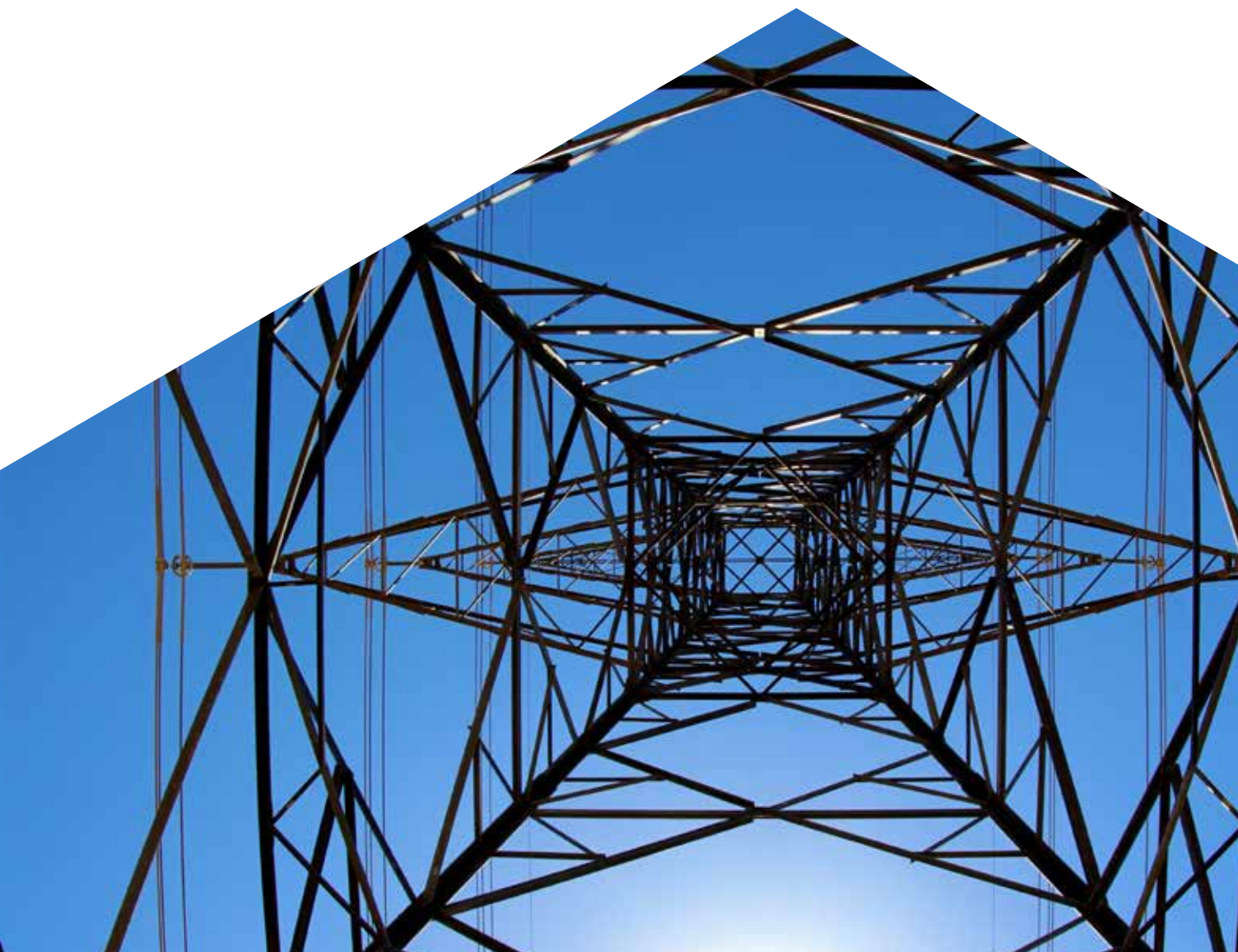
Code de conduite



Notre vision

Une entreprise qui attire les meilleurs talents.

Le leader mondial de la distribution chimique, offrant une connectivité hors pair entre clients et fournisseurs.





Lignes directrices d'Univar

Nous accordons de la valeur aux **relations étroites**, en considérant nos clients et fournisseurs comme des partenaires à long terme, et en faisant preuve de sincérité et de respect pour les uns comme pour les autres.

Notre réussite repose sur la **performance** et l'attachement à l'excellence d'exécution, l'accès des produits au marché et l'optimisation de la logistique et de la productivité.

Nous tirons profit d'une **croissance rentable**, en recherchant de nouveaux marchés et débouchés commerciaux, et en innovant continuellement afin de demeurer le distributeur privilégié de nos clients.

Et, parce que nous sommes Univar, **sécurité** et **intégrité** sont les maîtres mots qui motivent l'ensemble de nos actions.

Table des matières

Notre vision.....	2
Lignes directrices d'Univar	3
Lettre d'Erik Fyrwald, PDG d'Univar	5
Comportements honnêtes et éthiques	6
Conformité aux lois, aux réglementations et aux règles.....	6
Activités commerciales internationales	6
Respect du Code et des politiques d'Univar.....	6
Politique d'ouverture.....	7
Consommation d'alcool et de stupéfiants.....	7
Violence sur le lieu de travail	8
Discrimination et harcèlement	8
Protection contre les représailles	8
Protection des actifs et des données confidentielles d'Univar.....	9
Conformité des importations et exportations	9
Propriété intellectuelle	9
Marchés publics.....	10
Anti-corruption : Cadeaux et divertissements d'affaires	11
Santé, sécurité et environnement	11
Responsabilité sociale et développement durable.....	11
Délit d'initié.....	12
Rapports financiers et comptabilité.....	12
Conservation des données	12
Antitrust et concurrence loyale.....	12
Prévention des conflits d'intérêt.....	13
Confidentialité et protection des données.....	13
Norme relative aux médias sociaux.....	14
Confidentialité.....	14
Conformité et éthique via Alertline.....	15
Déroptions.....	15



L'engagement d'Univar en faveur de l'intégrité

Comportements honnêtes et éthiques

Exercer ses fonctions en toute sécurité et intégrité signifie que nous devons toujours adopter un comportement honnête, respectueux de la loi et éthique. La prise de décisions éthiques requiert l'exercice d'un bon discernement.

Notre Code de conduite ne saurait couvrir tous les problèmes auxquels nous pourrions faire face, mais il fournit des directives sur la collaboration entre collègues, clients et partenaires commerciaux, ainsi que sur la façon d'aborder les questions d'éthique ou de conformité pouvant survenir sur le lieu de travail.

Ce Code de conduite s'applique aussi bien aux employés d'Univar qu'aux membres de son Comité de direction et à ses filiales à participation majoritaire.

Conformité aux lois, aux réglementations et aux règles

La conformité réglementaire est fondamentale afin d'exercer ses fonctions en toute sécurité et intégrité. La politique d'Univar vise à respecter toutes les lois, réglementations, règles et arrêtés réglementaires en vigueur dans le pays, l'État et les régions où nous sommes présents.

En cas de conflit entre le présent Code de conduite et la loi en vigueur, nous agissons toujours conformément à la loi.

Activités commerciales internationales

Nous reconnaissons et respectons les différentes cultures, coutumes et pratiques commerciales présentes sur le marché. Nos différents usages et processus opérationnels doivent également respecter les lois, réglementations, règles, normes et arrêtés réglementaires internationaux.

Respect du Code et des politiques d'Univar

Notre engagement en faveur de la croissance et des opportunités commerciales s'accorde toujours à notre attachement à l'intégrité. Dans le cadre de cet engagement, tout employé est tenu de signaler les incidents ou transgressions des normes, des procédures et de la politique de l'entreprise ou du présent Code de conduite.

Ce Code de conduite n'altère en rien la relation d'emploi entre vous et l'entreprise ni ne compromet aucun de vos droits. Toutefois, le fait de ne pas prendre connaissance ou de ne pas accepter ce Code de conduite ne dispense aucune personne de l'obligation de le respecter et de se conformer aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux politiques d'Univar.

En cas de doute concernant un risque de non-conformité réglementaire ou de transgression, vous pouvez solliciter les conseils du service des Affaires juridiques et corporatives. Pour toute question concernant le Code de conduite d'Univar, veuillez contacter le Bureau de conformité réglementaire (Compliance@Univar.com).

Pour toute question relative à des politiques et procédures opérationnelles spécifiques, veuillez vous adresser à votre responsable ou supérieur hiérarchique ou contacter le service des Ressources humaines.



Politique d'ouverture

Nous vous encourageons à discuter de toute question ou préoccupation d'ordre professionnel avec votre supérieur hiérarchique ou votre responsable dans les plus brefs délais. Lorsque cela s'avère nécessaire, n'hésitez pas à solliciter l'aide d'un autre responsable, voire de nos cadres dirigeants.

Les préoccupations de tous nos employés sont notre priorité et nous entendons les traiter de manière efficace et respectueuse. Si vous n'êtes pas à l'aise pour exposer les problèmes qui vous préoccupent à l'un de nos responsables, le service des Ressources humaines se tient à votre disposition pour toute question liée au travail.

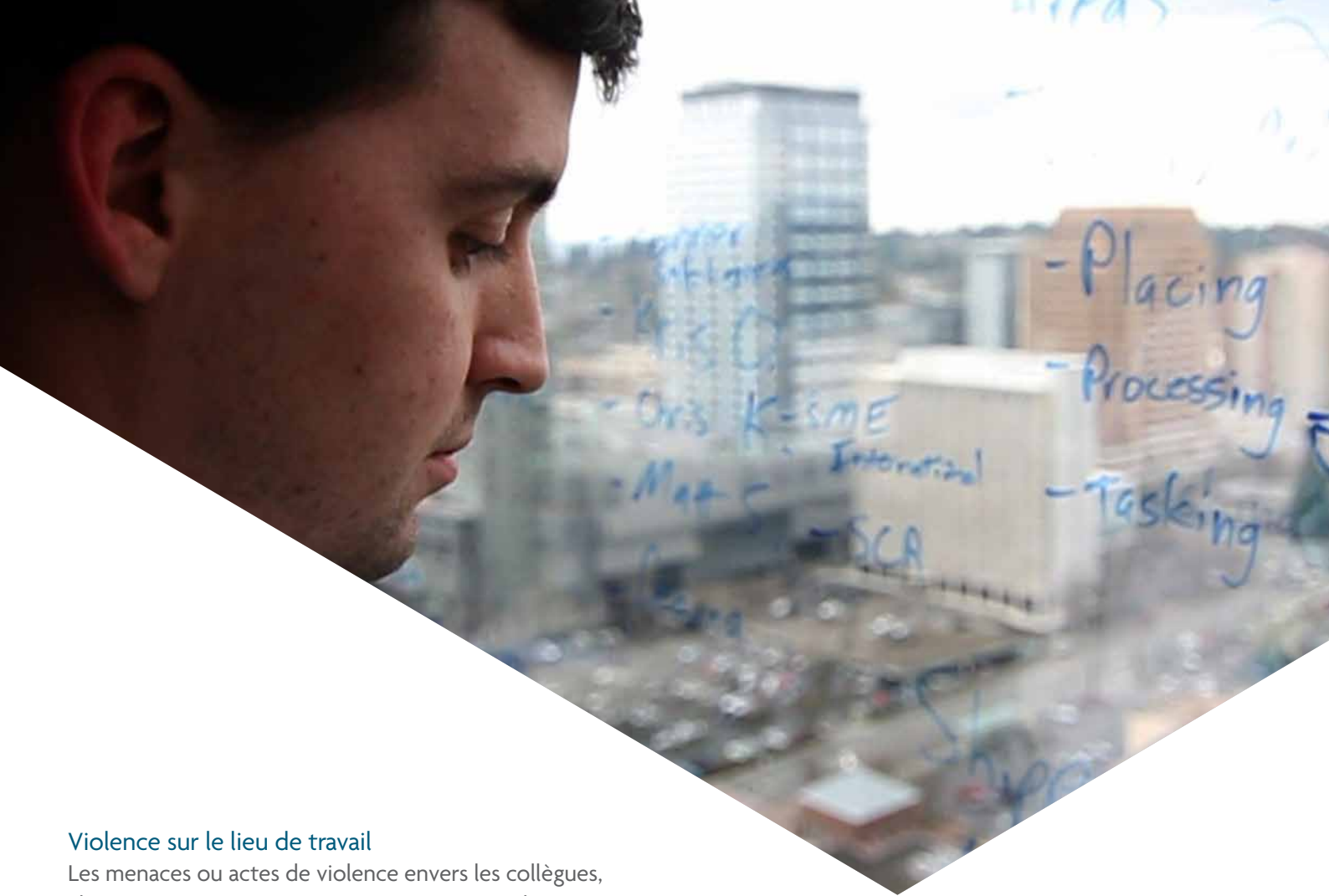
Consommation d'alcool et de stupéfiants

Nous appliquons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la consommation de substances affectant l'aptitude d'un employé à exercer ses fonctions. Notre politique de tolérance zéro est surtout destinée à réaffirmer notre engagement en faveur de la sécurité sur le lieu de travail et par conséquent à diminuer le risque d'accidents.

Toute personne reconnue en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants sur le lieu de travail sera immédiatement passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Nous accordons de la valeur aux **relations étroites**, en considérant nos clients et fournisseurs comme des partenaires à long terme, et en faisant preuve de sincérité et de respect pour les uns comme pour les autres.





Violence sur le lieu de travail

Les menaces ou actes de violence envers les collègues, clients ou partenaires commerciaux sont interdits. Si vous êtes témoin ou victime d'une menace ou d'un acte de violence sur votre lieu de travail ou en proximité immédiate, vous devez immédiatement le signaler à un responsable. Les responsables auxquels une menace ou un acte de violence ont été signalés doivent en informer le service des Ressources humaines dans les plus brefs délais.

Discrimination et harcèlement

Univar interdit tout acte discriminatoire sur le lieu de travail, en particulier s'il est lié aux critères suivants :

- > Âge
- > Origine
- > Couleur
- > Handicap
- > Sexe
- > Identité sexuelle
- > Origine nationale
- > Race
- > Religion
- > Orientation sexuelle
- > Statut d'ancien combattant

Nous interdisons le harcèlement de tout collaborateur et exigeons toujours que les employés, clients et partenaires commerciaux, tels que les distributeurs et les fournisseurs, soient traités avec dignité et respect.

Nous privilégions la diversité au sein de nos effectifs et assurons l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les candidats et employés. Aucun candidat ne subira de discrimination basée sur les critères mentionnés ci-dessus.

Protection contre les représailles

Nous sommes tenus de signaler tout acte répréhensible et devons pouvoir le faire sans crainte de représailles. Univar ne tolère aucun acte ou menace de représailles suite au signalement d'un manquement ou d'un non-respect présumé de la loi, des politiques de l'entreprise ou du présent Code de conduite lorsque celui-ci est effectué de bonne foi.

Notre réussite repose sur la **performance** et l'attachement à l'excellence d'exécution, sur l'accès aux produits et sur l'optimisation de la logistique et de la productivité.

Protection des actifs et des données confidentielles d'Univar

La protection des actifs d'Univar (usines, équipements, ordinateurs, etc.) constitue une priorité essentielle à l'optimisation de la productivité. Il incombe à chacun de respecter l'ensemble des procédures qui protègent la valeur de ces actifs afin de préserver la stratégie, la croissance, l'importance et la réputation d'Univar.

Les données créées à l'aide des systèmes ou équipements de l'entreprise appartiennent à l'entreprise et doivent être protégées. L'utilisation des équipements informatiques, téléphones mobiles ou autres périphériques est limitée à des fins professionnelles. L'utilisation occasionnelle de ces appareils afin de vérifier les comptes de messagerie personnels ou de passer des appels personnels est permise à condition qu'elle soit raisonnable et limitée au minimum.

Les ressources financières, telles que les cartes de crédit de l'entreprise, sont soumises aux mêmes dispositions de protection des actifs. L'utilisation des cartes de voyage et de dépense ou des cartes d'achat (« P-cards ») ne doit pas être abusive. L'appropriation illicite des fonds d'entreprise dans un intérêt personnel est une fraude passible de sanctions disciplinaires et pénales.

Pour obtenir des directives sur l'utilisation des cartes de crédit de l'entreprise, veuillez consulter les politiques Voyages et Dépenses de l'entreprise ainsi que les procédures relatives aux cartes d'achat.

Conformité des importations et exportations

L'organisation de la chaîne d'approvisionnement d'Univar offre des services de gestion logistique sur le marché mondial. Il existe une grande variété de lois et de réglementations qui régissent l'importation et l'exportation de produits et de certaines données, et nous sommes tenus de les respecter.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle revêtent une importance capitale à l'égard de la protection des investissements d'Univar dans le développement de nouveaux produits et de nouvelles idées. Nous protégeons notre propriété intellectuelle et respectons les droits de propriété intellectuelle des autres.

Toute copie, reproduction ou diffusion de documents protégés, tels que des publications, des images, des vidéos ou des logiciels appartenant à Univar ou à d'autres entreprises, est interdite en l'absence d'autorisation ou de licence.



Nous tirons profit d'une **croissance rentable** en recherchant de nouveaux marchés et débouchés commerciaux, et en innovant continuellement afin de demeurer le distributeur privilégié de nos clients.

Marchés publics

Univar entretient des relations commerciales avec un grand éventail de clients publics. Les marchés publics sont complexes et soumis à des lois et réglementations particulières.

Lorsque l'on traite avec des clients publics (notamment les sociétés publiques), nous devons nous conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur. Nous sommes tenus de connaître et de respecter toutes les règles qui s'appliquent aux marchés publics (notamment au processus d'appel d'offres). Si vous avez besoin d'assistance concernant ces règles, veuillez contacter le service des Affaires juridiques et corporatives.



Anti-corruption : Cadeaux et divertissements d'affaires

La loi anti-corruption interdit aux entreprises et aux employés de bénéficier d'un avantage injuste en offrant un paiement illicite aux représentants gouvernementaux ou parties privées. Univar obéira au UK Bribery Act, au Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et à toutes les lois et conventions anti-corruption internationales.

Nous devons nous interdire d'offrir ou d'accepter des paiements illicites ou dessous-de-table, ou de contribuer à des activités frauduleuses de quelque nature que ce soit. L'interdiction des paiements illicites s'étend aux tierces parties agissant pour le compte d'Univar, tels que les agents, contractants et consultants travaillant dans l'intérêt d'Univar. La politique anti-corruption d'Univar décrit les exigences générales prohibant la corruption et les paiements illicites. Chaque employé est tenu de se conformer aux exigences de cette politique.

Les cadeaux et divertissements échangés entre Univar et des tierces parties doivent être associés à des fins professionnelles légitimes. Les cadeaux et divertissements doivent également être raisonnables et conformes aux lois contre la corruption et les dessous-de-table. La politique d'Univar concernant les cadeaux et divertissements définit les types de cadeaux autorisés ainsi que les procédures d'approbation.

Lorsque vous traitez avec les pouvoirs publics, adressez-vous au service des Affaires juridiques et corporatives afin de prendre connaissance des risques de non-conformité. Veillez à obtenir l'accord du bureau de la conformité réglementaire avant d'accepter ou d'offrir une somme d'argent ou un objet de valeur à un représentant gouvernemental.

Pour toute question concernant les procédures de signalement et d'approbation des remises de cadeau, veuillez vous adresser à votre responsable ou au Bureau de conformité réglementaire (Compliance@Univar.com).



Santé, sécurité et environnement

Univar est engagé dans l'amélioration des valeurs fondamentales de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Chaque employé de notre entreprise est non seulement responsable de sa propre sécurité, mais se doit également de détecter les manques en matière de sécurité et de contribuer à leur élimination.

Nous devons en outre protéger nos installations contre toute transgression en signalant les risques potentiels pour notre sécurité physique et en appliquant les procédures de l'entreprise.

Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement et de sécurité, ainsi qu'aux politiques et procédures SSE de l'entreprise.

Responsabilité sociale et développement durable

Nous entendons être une entreprise socialement responsable. Pour nous, être socialement responsable consiste à mener notre entreprise vers la réussite tout en démontrant notre respect envers les citoyens et la planète, et en promouvant les valeurs définies dans nos lignes directrices.

Nous demandons à tous nos employés de considérer les effets à court et long terme de leurs décisions sur l'environnement et la communauté. Nous devons servir de modèle en adoptant un comportement socialement responsable.



Délit d'initié

L'achat ou la vente des titres d'une entreprise fondés sur des informations confidentielles (acte connu sous le nom de « délit d'initié ») constitue une infraction pénale dans la majorité des pays. Nous devons renoncer à l'achat ou à la vente des titres d'une entreprise sur la base d'« informations internes ».

Les informations internes sont des informations critiques concernant l'entreprise, qui ne sont pas connues du public. Les informations reçues par Univar de la part de ses partenaires dans le cadre des relations commerciales peuvent être considérées comme internes. La communication de ces informations à une personne externe à l'entreprise (« délit d'initié ») qui les utilise pour effectuer des opérations sur les titres de nos partenaires commerciaux constitue une transgression des lois sur les valeurs mobilières et est interdite.

Rapports financiers et comptabilité

Nous conservons des registres complets et précis afin de tenir une comptabilité et des états financiers appropriés et exacts. Les processus transactionnels seront soumis à des contrôles de gestion efficaces afin de protéger les actifs d'Univar et de garantir une comptabilité et une présentation des informations financières adéquates.

Toute fraude présumée fera l'objet d'une enquête conformément aux procédures internes, et toute fraude financière ou déficience significative du contrôle interne sera communiquée au Comité de direction d'Univar ou au Comité de vérification.

Conservation des données

Nous devons conserver les données commerciales de manière honnête et précise afin de :

- › Prendre des décisions opérationnelles éclairées ;
- › Satisfaire aux obligations légales, financières, réglementaires et de gestion ; et
- › Tirer le meilleur parti des connaissances et de l'expérience accumulées.

Les transactions ou données doivent être transparentes, non falsifiées et non altérées. Ces règles s'appliquent à toutes les données, y compris aux communications électroniques, notes d'informations internes et rapports officiels.

Antitrust et concurrence loyale

Les lois antitrust, parfois appelées « lois sur la concurrence », régissent le comportement des entreprises sur le marché. De manière générale, elles définissent la façon dont les entreprises doivent traiter avec les concurrents, clients et fournisseurs. La violation des lois antitrust est passible de sanctions pénales infligées à la personne concernée mais également à l'entreprise.

Univar entend pratiquer une concurrence active et loyale. Nous renonçons à :

- › Communiquer les tarifs, toute modalité affectant la tarification, ou la disponibilité des fournitures à un concurrent ;
- › Diviser ou allouer des marchés ou clients (ou à accepter de les diviser) ;
- › Accepter de boycotter les échanges d'une entreprise avec un concurrent ; ou
- › Appliquer des conditions inappropriées ou abusives aux achats ou aux ventes.

Les lois antitrust diffèrent selon les régions. Pour toute question concernant les exigences en matière de concurrence loyale, adressez-vous au service des Affaires juridiques et corporatives.

Prévention des conflits d'intérêt

Un « conflit d'intérêt » se produit lorsqu'une personne fait passer ses intérêts personnels avant ceux d'Univar, se trouvant ainsi dans l'incapacité d'exercer ses fonctions en faveur d'Univar.

Les actions suivantes constituent des exemples de conflits d'intérêt :

- › Influencer une décision d'Univar pour son propre avantage ou l'avantage d'un membre de sa famille ;
- › Accepter ou offrir des cadeaux, divertissements d'affaires, marques d'hospitalité, prêts, paiements ou traitements de faveur à un fournisseur, client ou concurrent d'Univar ;
- › S'engager dans une transaction commerciale personnelle impliquant Univar, ses biens, informations ou relations commerciales afin d'en retirer un avantage pécuniaire, sans en avoir discuté préalablement avec son supérieur hiérarchique, son responsable et le Bureau de conformité réglementaire, le cas échéant ; ou
- › Apprendre l'existence d'une opportunité commerciale par le biais d'Univar ou en profiter personnellement sans la présenter au préalable à Univar.

Un conflit d'intérêt peut survenir lorsque ses propres intérêts sociaux, financiers, politiques ou personnels influencent une décision d'Univar ou celle d'un partenaire commercial.

Nous devons éviter tout conflit d'intérêt et toute situation susceptibles d'être considérés en tant que tels.

En cas de doute concernant le risque d'un conflit d'intérêt, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, à votre responsable, à un autre membre de la direction ou au Bureau de conformité réglementaire.

Confidentialité et protection des données

Les renseignements de nature exclusive concernant les résultats financiers, les stratégies, les clients et les fournisseurs d'Univar sont protégés et ne peuvent être divulgués. La politique d'Univar en matière de sécurité et de protection des données établit des directives et des exigences qui

réglementent la gestion des informations et des documents confidentiels générés par les employés d'Univar ou par nos systèmes informatiques.

Elle régit également l'usage de nos systèmes informatiques et définit les normes permettant de protéger les données d'Univar contre l'accès non autorisé ou les atteintes à la sécurité. Les atteintes présumées à la sécurité des données numériques ou le non-respect des normes de protection doivent être signalées à votre supérieur hiérarchique, à votre responsable ou via l'Alertline, dans la mesure permise par la loi.

La perte de données due à une perte d'équipement informatique, tel qu'un ordinateur portable ou un dispositif mobile égaré ou volé, compromet également la sécurité des informations confidentielles et exclusives. Veuillez déclarer toute perte d'équipement informatique ou de dispositif mobile à votre service d'Assistance locale, au responsable de la conformité informatique (ITCompliance@univar.com), ou au Global Privacy Office (Service international de protection des données personnelles).





Médias sociaux

Parce que nous bénéficions tous des précieuses expériences et perspectives des autres, l'utilisation de logiciels en ligne (ou « médias sociaux ») est permise.

Toutefois, leur utilisation ne doit pas être abusive ou dépasser le cadre des objectifs opérationnels d'Univar. L'usage inadéquat des médias sociaux peut entraîner une perte de données, des poursuites en justice, des amendes et pénalités réglementaires, et nuire à la réputation et aux activités commerciales d'Univar. Les employés qui utilisent les médias sociaux doivent satisfaire aux exigences décrites dans les normes et directives d'Univar relatives aux médias sociaux.

Il convient de toujours considérer le contexte de vos publications et de s'assurer qu'elles respectent :

- › Le Code de conduite d'Univar ;
- › L'ensemble des politiques et normes, et qu'elles
- › soutiennent notre vision générale et nos lignes directrices.

Les comptes personnels gérés par les employés représentent des opinions personnelles même s'ils contiennent des informations relatives à l'entreprise, comme par exemple votre fonction chez Univar.

Confidentialité

Notre politique vise à protéger la confidentialité de ceux avec qui nous traitons, y compris celle de nos clients, partenaires commerciaux (c.-à-d. les fournisseurs) et employés. Les lois sur la confidentialité régissent la façon dont Univar gère les données à l'échelle internationale. Les données personnelles sont des informations qui permettent d'identifier une personne. Elles peuvent inclure des informations sensibles concernant la race, le sexe ou l'origine ethnique.

Pour toute question concernant la politique de confidentialité d'Univar, veuillez contacter le service international de protection des données personnelles (Global Privacy Office).

Et, parce que nous sommes Univar, **sécurité** et **intégrité** sont les maîtres mots qui motivent l'ensemble de nos actions.

Conformité et éthique via l'Alertline

Univar offre un service de signalement de problèmes ou de violations présumées. Vous pouvez appeler la ligne de signalement ou faire une déclaration en ligne (pour obtenir les coordonnées téléphoniques locales ou celles du site de signalement indépendant, veuillez accéder à la page d'informations Universe Alertline ou contacter le Bureau de conformité réglementaire). Le signalement anonyme est disponible, lorsque cela est permis, et Univar applique une politique anti-résailles lorsque celui-ci est effectué de bonne foi.

Toute personne est tenue de dénoncer les transgressions ou transgressions présumées à un supérieur, à la direction de l'entreprise, au service des Ressources humaines ou à l'Alertline.

Dérogations

Tous les agents, employés et membres du Comité de direction d'Univar ainsi que ses filiales à participation majoritaire doivent faire preuve de discernement et se conformer au présent Code de conduite ainsi qu'à l'ensemble des politiques et normes de l'entreprise.

Toute transgression est passible de sanctions civiles et/ou pénales.

Des dérogations à ce Code de conduite en faveur de cadres dirigeants ou directeurs ne peuvent être accordées que par le Comité de direction ou un Comité autorisé.





Siège social d'Univar

3075 Highland Pkwy, Ste. 200
Downers Grove, IL 60515
États-Unis

+1 331 777 6000

www.univar.com

Edition 1, Published 10/1/2012

SECTIONS MISES A JOUR DANS LA PRÉSENTE VERSION DU CODE DE BONNE CONDUITE DATANT DU 01/06/2015 :

« Antitrust et concurrence loyale » page 12

Univar se soucie de préserver une concurrence loyale dans le respect des lois et pratiques en vigueur, sans entrave aux règles de la concurrence. Univar attache la plus haute importance au respect des règles de la concurrence et rejette toute pratique anticoncurrentielle. Nos collaborateurs sont invités à adopter un comportement irréprochable vis-à-vis de nos concurrents, clients, fournisseurs et prospects et à scrupuleusement respecter les règles applicables en droit de la concurrence dans tous les pays où Univar exerce ses activités.

Les actions d'Univar ne doivent en aucun cas entraver le libre-échange, que nous agissions seuls ou avec des partenaires. Nous ne devons pas échanger d'informations ni passer d'accords ou d'ententes avec des concurrents, clients, fournisseurs ou tierces parties dans le but d'influencer de manière irrégulière la production, le marketing, les ventes, la tarification, le référencement, la distribution ou les pratiques de rémunération des employés, ni favoriser la collusion entre soumissionnaires ou les boycotts.

Si nous avons une position dominante sur le marché, les lois sur la concurrence nous imposent la responsabilité spéciale de ne pas abuser de cette position pour exclure nos concurrents ou exploiter nos clients.

Nous ne devons entrer en discussions avec nos concurrents que lorsqu'une raison commerciale légitime l'impose.

POINTS CLÉS

- Ne passez jamais d'accords ou d'ententes anticoncurrentiels.
- Consultez votre service juridique avant d'entrer en discussions avec des concurrents ou d'établir des relations avec eux. Participer à des associations professionnelles peut être une activité légitime mais l'échange d'informations stratégiques entre concurrents dans un tel cadre n'en reste pas moins soumis aux mêmes règles et normes.
- Dans le cadre de vos relations avec des structures non concurrentes, n'échangez des informations sensibles non publiques que si cela est nécessaire pour un besoin commercial légitime.
- Révissez régulièrement notre position sur le marché en collaboration avec notre département juridique.
- Rassemblez uniquement des informations sur nos concurrents de manière acceptable et dans le respect de la loi.
- Signalez tout soupçon ou allégation de discussions ou d'activités anticoncurrentielles potentielles ou réelles.

SE FORMER AU DROIT DE LA CONCURRENCE

Univar s'est doté d'un rigoureux programme de conformité visant à prévenir et à détecter partout tout manquement au droit de la concurrence.

Les formations destinées aux cadres fonctionnels et opérationnels sont accessibles en session ou en ligne. Les thèmes abordés concernent notamment : la sensibilisation à l'éthique dans le cadre de l'entreprise et surtout les règles de concurrence dans l'Union européenne. Pour toute information complémentaire, consultez le Département Juridique.

MANUEL EN DROIT DE LA CONCURRENCE SPECIFIQUE A UNIVAR EN FRANCE

Pour obtenir des informations complémentaires sur ce thème, référez-vous au Charte en Droit de la Concurrence adaptée aux activités d'Univar en France et disponible sur le site Intranet dédié à l'entité Française Univar SAS à l'adresse suivante : <http://web4u/Boiteoutils/default.BoiteOutilsDocumentsDocumentsjuridiquesetcommerciauxDROITDELA CONCURRENCE>

Il est rappelé que toute violation du droit de la concurrence est lourdement sanctionnée par les autorités de concurrence par notamment de fortes amendes, pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires annuel mondial d'Univar.